

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres au Conseil Municipal : 11
Présents : 07
Excusés : 02
Pouvoirs : 01

Convocation du 10/05/2021

SEANCE DU 20 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un et le Vingt du mois de Mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA MÉSIERE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER Maire

Étaient présents :

- Mme POIZEAUX Nicole,
- M. BARBIER Guillaume,
- M. BLANCHARD Philippe,
- M. HERIN Christophe,
- M. POIZEAUX Patrick,
- M. MANSARD Alain,
- M. DELY Jean-Michel

Absents Excusés

- Mme CREPEL Brigitte
- M. Marc VANNES

Absents

- Mme CORDONNIER Manhattan
- M. BOISSIERE Rldha

Pouvoir :

- M. Marc VANNES à M. HERIN Christophe

Secrétaire de Séance : M. HERIN

DELIBERATION : LOCATION DU COPIEUR POUR LA MAIRIE

Monsieur Le Maire,

Demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur l'achat ou la location d'un copieur pour la mairie, suite aux différents devis reçus en pièce-jointes de la réunion de conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'opter pour la location d'un copieur sur une durée de 5 ans.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à la location d'un copieur pour la commune.



COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

DELIBERATION : n° 2021/16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres au Conseil Municipal : 11

Convocation du 10/05/2021

Présents : 07

Excusés : 02

Pouvoirs : 01

SEANCE DU 20 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un et le Vingt du mois de Mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA MÉSIÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER Maire

Etalent présents :

- Mme POIZEAUX Nicole,
- M. BARBIER Guillaume,
- M. BLANCHARD Philippe,
- M. HERIN Christophe,
- M. POIZEAUX Patrick,
- M. MANSARD Alain,
- M. DELY Jean-Michel

Absents Excusés

- Mme CREPEL Brigitte
- M. Marc VANNES

Absents

- Mme CORDONNIER Manhattan
- M. BOISSIERE Rida

Pouvoir :

- M. Marc VANNES à M. HERIN Christophe

Secrétaire de Séance : M. HERIN

DELIBERATION : NOMENCLATURE M57

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la Commune souhaite être retenue par le Ministère pour expérimenter la certification des comptes.

Dans ce cadre, la Commune de Bus-la-Mésière changera de nomenclature au 1^{er} janvier 2022 : passage de l'instruction M14 (plan comptable) à la M57.

Cette nouvelle nomenclature comptable sera généralisée au 1^{er} janvier 2024 à toutes les collectivités.

Cette instruction a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les Collectivités Territoriales.

Les principales nouveautés induites par la M57 sont :

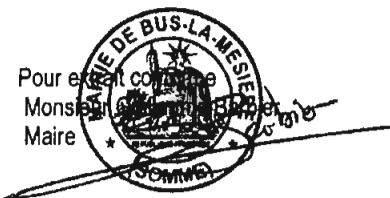
- La production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat unique regroupant le Compte de Gestion et le Compte Administratif).
- Une nomenclature par nature plus développée.
- La production d'une nouvelle nomenclature par fonction.
- L'application de nouvelles règles d'amortissement.
- La nécessité d'une dématérialisation totale des actes budgétaires.
- Une révision de ratios financiers, en particulier sur la solvabilité de la Collectivité et ses marges de manœuvre financières.

Vu l'article 106 de la Loi NOTRe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022,

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable, et signer tous les documents afférents.



Pour être fait connaître
Monsieur le Maire

et transmission

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.